

Que faire en cas de découverte d'un cadavre de sanglier?



Ne touchez pas le cadavre



Repérez l'endroit - Prenez une photo du site et du cadavre



Nettoyez vos
chaussures et vos vêtements
Lavez votre chien



Evitez tout contact pendant 48 h avec
des porcs ou des sangliers vivants



Contactez le réseau SAGIR de votre département

Office Français de la Biodiversité: sd05@ofb.gouv.fr

06.75.97.32.33 / 06.30.48.87.59 / 06.25.03.21.98 / 06.08.71.07.15 / 06.99.78.97.23

Fédération départementale des chasseurs: accueil@fdc05.com

Standard: 04.92.51.33.62 (heures de bureau)